



Ville d'Esch-sur-Alzette

Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
26.01.2011

Date de la convocation des conseillers:
26.01.2011

point de l'ordre du jour :
9C₁

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 4 février 2011

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Hildgen, Codello, Wohlfarth, Weidig, Becker et Baum, conseillers, Clement Jeannot, secrétaire communal.

Absents : Knaff et Zwally, conseillers.

Le Conseil Communal;

Objet: Monsieur Romain Keiser, prolongation de stage.

Vu sa délibération du 6 février 2009 portant nomination provisoire de Monsieur Romain Keiser, né le 6 juin 1972 à Luxembourg, aux fonctions de rédacteur de la Ville,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur le 5 mars 2009, No L/12657/09,

Considérant que le rédacteur ne peut bénéficier d'une nomination définitive qu'après avoir subi avec succès un examen de fin de formation générale et un examen de fin de formation spéciale, examens organisés soit par l'Institut National d'Administration Publique, soit par le Ministère de l'Intérieur,

Considérant que l'intéressé a réussi l'examen de fin de formation générale, mais n'a pas pu se soumettre à la formation spéciale étant donné que celle-ci n'a pas été organisée dans les délais nécessaires permettant à Monsieur Romain Keiser de remplir toutes les conditions requises pour qu'une nomination définitive puisse lui être conférée,

Vu la circulaire ministérielle No 2385 du 9 juillet 2003 relative aux nominations définitives des fonctionnaires communaux devant suivre la formation spéciale prévue par le règlement grand-ducal du 13 août 2002 portant institution d'une formation spéciale pour les fonctionnaires communaux,

Considérant que par conséquent le service provisoire devra être prolongé,

Vu l'avis de la commission du personnel du 31 janvier 2011,

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins,

d é c i d e
à l'unanimité

de prolonger la durée du service provisoire de Monsieur Romain Keiser, préqualifié, de douze mois.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 10.2.11.
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,